

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

AMENDEMENT

N ° CL234

présenté par

M. Lhardit, M. Vicot, Mme Capdevielle, M. Saulignac, Mme Allemand, M. Benbrahim,
M. Bouloux, M. Christophle, M. Courbon, M. Delaporte, Mme Godard, Mme Karamanli,
Mme Mercier, M. Pena, M. Pribetich, Mme Thiébault-Martinez, M. William et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 14 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
